

République du Bénin



Cercle pour la Sauvegarde
des Ressources Naturelles

**RAPPORT D'EXECUTION DE LA CONVENTION
LOCALE RELATIVE AU PROJET DE DEVELOPPEMENT
DES CAPACITES EN MATIERE D'ACCES ET DE
PARTAGE DES AVANTAGES ISSUS DE
L'EXPLOITATION DES RESSOURCES GENETIQUES
(APA)**

TITRE DU PROGRAMME: ABS Capacity Development Initiative

ORGANISME D'EXECUTION : ONG « Cercle pour la Sauvegarde des
Ressources Naturelles » (ONG-CeSaReN)

N° de la Convention : 83110536

N° de dossier : 12.2130.8-004.01

Décembre 2012

SOMMAIRE

	Sommaire.....	2
	Introduction.....	4
1	OBJECTIFS DE LA CONVENTION LOCALE.....	5
2	GRANDES LIGNES DU PLAN DE TRAVAIL.....	6
3	NIVEAU D'EXECUTION DES ACTIVITES PLANIFIEES.....	7
3.1	Composantes A : Communication, Education et Sensibilisation du Public(CESP).....	13
3.1.1	Elaboration et validation du plan de CESP.....	13
3.1.2	Tenue des séances de CESP avec les Ministères et le Parlement.....	15
3.1.3	Tenue des séances de CESP avec la communauté scientifique, les ONG et le secteur privé.....	19
3.1.4	Tenue des séances de CESP avec les communautés à la base.....	20
3.2	Composante B : Mise en œuvre du Protocole APA.....	23
3.2.1	Pilotage du processus de ratification.....	24
3.2.2	Identification des groupes d'acteurs influents pour la ratification.....	29
3.2.3	Suivi de la ratification.....	30
4	DEFI ET PERSPECTIVES/CONCLUSION.....	30
4.1	Capitalisation des acquis.....	31
4.2	Poursuite du processus.....	32
5	Annexes.....	33

Annexe 1 : Principaux résultats et recommandations marquantes de l'atelier d'information des parlementaires pour promouvoir la ratification du Protocole APA

Annexe 2 : Résultat de l'atelier d'information des enseignants chercheurs, les responsables des institutions de recherche et de laboratoires, des ONG spécialisées et du secteur privé commercial.

Annexe 3 : Liste des parlementaires pour la ratification rapide du protocole de Nagoya sur l'APA

TITRE DU PROGRAMME: ABS Capacity Development Initiative

ORGANISME D'EXECUTION : ONG « Cercle pour la Sauvegarde des Ressources Naturelles » (ONG-CeSaReN)

N° de la Convention : 83110536

N° de dossier : 12.2130.8-004.01

Pays : Bénin

Site : Cotonou

TYPE D'INTERVENTION :

- Elaboration et mise en œuvre d'un plan de communication pour le Protocole APA
- Réalisation des séances de Communication, Education et Sensibilisation du Public (CESP) avec toutes les parties prenantes
- Création des groupes d'acteurs forts pour appuyer le travail du comité APA dans le processus de ratification et de mise en œuvre du Protocole
- Identification des principales personnes ressources à impacter et évaluation de leurs de renforcement de capacités pour la ratification, la mise en œuvre et le suivi évaluation du processus

DATE D'APPROBATION DE LA CONVENTION:

- Date de signature : 09 Mai 2012

DATE DE DEMARRAGE ET DUREE DU PROGRAMME

- Date de démarrage effectif : 1^{er} Juin 2012
- Durée : 7 mois

PERSONNE DE CONTACT : BOSSOU Bienvenu, Directeur Exécutif de l'ONG CeSaReN

Introduction

Les pays Parties à la Convention sur la diversité biologique se sont engagés à poursuivre 3 objectifs : (i) la conservation de la diversité biologique ; (ii) l'utilisation durable de ses éléments et (iii) le partage juste et équitable des avantages découlant de l'exploitation des ressources génétiques. Ce 3^{ème} objectif est très important pour les pays en développement qui possèdent une grande richesse en biodiversité mais ne bénéficient pas de manière équitable des avantages tirés de l'exploitation de leurs ressources. Pendant longtemps et de manière gratuite, ces pays ont fourni leur biodiversité et leurs savoirs endogènes sans être associés au partage des avantages issus de l'accès qu'ils ont facilité.

Dans ce cadre, le Protocole de Nagoya sur l'APA a été adopté lors de la dixième Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique (Nagoya, Japon, Octobre 2010). Il s'agit d'un Protocole contraignant sur l'accès et le partage des avantages tirés des ressources génétiques et des savoirs traditionnels associés. Il devra entrer en vigueur, lorsque 50 pays l'auront ratifié.

Il convient de rappeler que le Bénin, de par sa richesse en diversité biologique et connaissances traditionnelles aussi bien médicinales qu'alimentaires, a toujours été une destination privilégiée des bio prospecteurs.

Le Bénin a ratifié la Convention sur la Diversité Biologique le 30 juin 1994 et signé le Protocole de Nagoya sur l'APA le 28 octobre 2011.

La mise en œuvre conséquente du Protocole nécessite des activités indispensables dans plusieurs champs d'action dont le premier est celui de la ratification. Ces activités doivent être menées et méritent d'être soutenues.

Cette préoccupation a conduit à l'élaboration par l'ONG CeSaReN, d'un projet d'appui à la mise en œuvre du Protocole de Nagoya sur l'APA au Bénin. Pour l'exécution dudit projet, l'ONG CeSaReN, avec l'appui du Ministère en charge de l'Environnement, a sollicité un accord de partenariat avec l'Initiative pour le renforcement des capacités en matière d'APA.

Fondée en 2006, l'Initiative de renforcement des capacités pour l'APA en Afrique est une initiative qui vise à soutenir les efforts déployés par les parties prenantes africaines pour élaborer et mettre en œuvre des réglementations nationales relatives à l'APA et à renforcer les capacités des délégués africains à négocier le régime international sur l'APA dont l'adoption est intervenue en 2010.

L'appui sollicité auprès de l'Initiative en 2012 a porté en particulier sur (i) la Communication, l'Education et la Sensibilisation du Public (CESP) sur l'APA et (ii) la mise en œuvre d'activités de soutien à la ratification du Protocole.

1. Objectifs de la convention

L'objectif global de la convention est d'informer largement les parties prenantes sur l'APA en vue de promouvoir la ratification rapide du Protocole APA à travers un processus participatif et transparent.

Spécifiquement, il s'agit de :

- Elaborer et mettre en œuvre d'un plan de communication pour le Protocole APA
- Tenir des séances de Communication, Education et Sensibilisation du Public (CESP) avec toutes les parties prenantes
- Créer des groupes d'acteurs forts pour appuyer le travail du comité APA dans le processus de ratification et de mise en œuvre du Protocole
- Identifier des principales personnes ressources à impacter et évaluer leurs de renforcement de capacités pour la ratification, la mise en œuvre et le suivi évaluation du processus.

Cette première convention a couvert la période de sept mois. Le présent rapport présente le niveau d'exécution de ce plan travail allant de juin à décembre 2012. Le tableau synthèse y afférent est joint à l'annexe 1.

2. Grandes lignes du Plan de Travail

L'essentiel des activités du Plan de Travail est présenté sont :

Composante A : communication, éducation et sensibilisation du public (CESP)

Résultat : Les parties prenantes sont informées sur l'APA et des groupes d'acteurs forts sont constitués pour appuyer le travail du comité interministériel APA

Activités:

- Elaborer et valider un plan de communication pour la ratification du Protocole APA
- Tenir des séances de CESP avec les structures administratives pertinentes (Ministères, Parlement etc.)

- Tenir des séances de CESP avec le secteur privé, les laboratoires et les ONG spécialisées
- Tenir des séances de CESP avec les communautés à la base

Composante B: Mise en œuvre du Protocole APA

Résultat : Les actions de ratification et de mise en œuvre du protocole APA sont réalisées

Activités :

- Mettre en place et assurer le fonctionnement d'une structure de pilotage du processus de ratification
- Identifier et renforcer les capacités des groupes d'acteurs influents pour la ratification du protocole APA
- Suivre la ratification et la transmission des instruments de ratification

3. Niveau d'exécution des activités planifiées

Le tableau n° 1 ci-dessous présente le taux d'exécution des différentes activités prévues.

Tableau 1 : Niveau d'exécution du Plan de travail.

Résultats/ Activités	Indicateurs vérifiables et mesurables attendus (cible d'extrants) par activité	Opérations physiques réalisées	Taux d'exécution au 12/15/2012	Observations	Responsables/Collaborateurs
COMPOSANTE A: COMMUNICATION, EDUCATION ET SENSIBILISATION DU PUBLIC (CESP)					
Résultat 1 : Les parties prenantes sont informées sur l'APA et des groupes d'acteurs forts sont constitués pour appuyer le travail du comité national APA			-		-
A.1.1. Elaborer et mettre en œuvre un plan de communication pour le protocole APA	Le plan de communication sur le Protocole APA est élaboré et validé avant fin juin 2012	Le plan de CESP pour soutenir la ratification est disponible Un atelier de validation du plan organisé	100%		Consultant/ONG CeSaReN/Comité interministériel
A.1.2. Tenir des séances de CESP avec les Communautés à la base	Au moins 700 détenteurs de connaissances traditionnelles ont pris part à 14 séances d'information et de sensibilisation organisées dans les principales zones ethniques du Bénin avant fin décembre 2012.	Nombre de séances : 14 Nombre de participants : 684	100% 97,71%		ONG CeSaReN/ PF APA
A.1.3. Tenir des séances de CESP avec les	Un atelier d'information et de sensibilisation	1 atelier organisé	100%		ONG CeSaReN/Parlemen

Résultats/ Activités	Indicateurs vérifiables et mesurables attendus (cible d'extrants) par activité	Opérations physiques réalisées	Taux d'exécution au 12/15/2012	Observations	Responsables/ Collaborateurs
structures administratives et législatives pertinentes (Ministères et Parlement)	pour promouvoir la ratification du Protocole APA au profit d'au moins 20 députés et cadres parlementaires et les membres du comité interministériel APA a été tenu avant 1 ^{er} Août 2012.	Participants député : 16 Participants cadres parlementaires : 06	100%		t / MEHU et personnes ressources
Tenir des séances de CESP avec le secteur privé local, les laboratoires et les ONG spécialisées	Un atelier d'information et de sensibilisation sur le Protocole APA est organisé au profit du secteur privé, des ONG spécialisées, les laboratoires et institut de recherche et les enseignants chercheurs avant fin septembre 2012.	1 atelier organisé Participation massive de toutes les parties prenantes concernées	100%		Equipe ONG CeSaReN/Comité interministériel/DG FRN
COMPOSANTE B: Appui à la mise du Protocole APA					
Résultat 2: Les actions de ratification du protocole APA sont réalisées					

Résultats/ Activités	Indicateurs vérifiables et mesurables attendus (cible d'extrants) par activité	Opérations physiques réalisées	Taux d'exécution au 12/15/2012	Observations	Responsables/ Collaborateurs
A.2.1 Mettre en place des structures provisoires de pilotage du processus APA	<p>Les documents de ratification sont rédigés pour être transmis à l'Assemblée nationale avant fin octobre 2012.</p> <p>La lettre de transmissions à l'Assemblée nationale est disponible</p>	<p>Une communication conjointe (MAEIABE, MEHU) d'adhésion du Bénin au protocole APA.</p> <p>Un projet de décret portant transmission à l'Assemblée Nationale, pour autorisation d'adhésion au Protocole APA</p> <p>Un projet de loi portant autorisation de ratification du Protocole de Nagoya sur l'APA</p> <p>Un projet de loi portant autorisation de l'adhésion de la République du Bénin au Protocole de Nagoya sur l'APA</p> <p>Un projet de décret portant ratification de l'adhésion au Protocole de Nagoya sur l'APA</p> <p>Les lettres de transmissions sont disponibles</p>	<p>100%</p> <p>100%</p>		<p>ONG /CeSaReN Consultant/Comité interministériel</p>

Résultats/ Activités	Indicateurs vérifiables et mesurables attendus (cible d'extrants) par activité	Opérations physiques réalisées	Taux d'exécution au 12/15/2012	Observations	Responsables/ Collaborateurs
A2 2. Renforcer les capacités des groupes d'acteurs influents identifiés pour la ratification rapide du Protocole APA	<p>Les concertations pour la constitution sont tenues et le comité national est mis en place</p> <p>Les groupes d'acteurs forts identifiés pour appuyer le travail du comité national et la ratification du Protocole</p>	<p>2 ateliers sont tenus et les membres du comité national identifiés</p> <p>Les groupes de pression (lobbyistes) sont constitués au parlement.</p>	100%		Comité interministériel /ONG CeSaReN
A.2.3. Suivre la ratification du protocole APA par l'Assemblée Nationale et la transmission des instruments de ratification aux Nations Unies	<p>La lettre de transmissions à l'Assemblée nationale</p> <p>le Protocole est ratifié</p> <p>Lettre de transmission des instruments de ratification aux Nations Unies</p>	Les documents sont transmis au Parlement	30%	Reste la ratification et la transmission des documents de ratification	Ministère des Affaires étrangères/MEHU ONG CeSaReN

Avant le démarrage des activités proprement dites, certaines activités préalables ont été réalisées. Elles sont relatives à :

- La visite de l'ONG par une équipe du Bureau de la GIZ Cotonou composée de Madame Inès ADINGNI et de Madame Mariam BARRA-GODJO le vendredi 20 avril 2012. La visite avait sans doute pour but d'apprécier le site de l'ONG, son cadre de travail, ses ressources humaines et ses expériences.
- Le lancement de la convention le 18 mai 2012 au Bureau de la GIZ à Cotonou avec la participation de Madame la Directrice régionale de la GIZ Bénin/Togo, le Coordonnateur de ProAGRI , les cadres du service administratif et financier du Bureau de la GIZ, du représentant du Ministère de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme et le Directeur Exécutif de l'ONG CeSaReN.
- La mise en place d'une cellule de pilotage de la convention au sein de l'ONG. Elle est composée du Directeur Exécutif de Ce.Sa.Re.N ONG jouant le rôle de coordonnateur du projet et d'un Assistant. Cette cellule a pour mission de veiller à la gestion au quotidien des activités objet de la convention et particulièrement de suivre et d'évaluer l'exécution des différentes tâches qui sont menées par des sous traitants.
- Le recrutement d'une responsable du service administratif et financier chargée d'assurer exclusivement la gestion comptable et financière de la convention.

3.1 Composante A : Communication, éducation et sensibilisation du public

Cette composante comporte des activités de promotion de l'échange de la communication et de mobilisation des acteurs du domaine de l'APA. Les activités réalisées sont :

3.1.1- Elaboration et validation d'un plan de communication pour promouvoir la ratification du Protocole APA

1. Les termes de référence visant à recruter un consultant pour l'élaboration de plan de Communication, d'Education et de Sensibilisation du Public (CESP) aux fins de la ratification rapide du Protocole de Nagoya sur l'APA.
2. Le consultant recruté a eu pour mission de concevoir un plan de CESP susceptible de développer des connaissances et la compréhension de l'APA et du Protocole de Nagoya au profit des parties prenantes impliquées dans la mise en œuvre dudit Protocole au Bénin.
3. Le résultat de son travail a abouti à la proposition d'un plan de CESP comportant :
 - Un répertoire de définitions des termes clés liés au processus APA ;
 - Les orientations à donner au CESP ;
 - Les acteurs /parties prenantes concernés ;
 - Les objectifs de communication spécifiques à chaque partie prenante ;

- La description des modes et moyens de communication à utiliser ;
- Les thèmes à développer ;
- Les fiches techniques des thèmes / messages proposés.



Validation du plan de CESP

Elaboration et validation d'un plan de communication pour la ratification du Protocole APA.



Les activités étant prévues pour accompagner et appuyer le gouvernement du Bénin à la ratification rapide du Protocole de Nagoya sur l'APA, l'ONG CeSaReN a adopté une stratégie de

partage et de validation de toutes ses activités par la partie gouvernementale et toutes les autres parties prenantes. Ainsi, le 20 Juin 2012 s'est tenu à l'INFOSEC de Cotonou, l'atelier de validation du plan de Communication. Il s'est agi de :

- Internaliser le plan de CESP
- Examiner et amender les grands thèmes de communication, la stratégie et les moyens de communication proposés dans le plan de CESP;
- Identifier les sources d'informations complémentaires et autres acteurs potentiels.

L'atelier a réuni trente trois participants venus des ministères sectoriels, des universités, des Instituts, Centres et Laboratoires de recherche, des ONG, des Communautés à la base et le secteur privé commercial.

3.1.2- Tenue des séances de CESP avec les structures administratives pertinentes (Ministères, Parlement)

Le processus de ratification du protocole mérite une meilleure appropriation par tous les acteurs de son contenu et des implications réelles pour les pays l'ayant signé. La mise en œuvre du plan d'actions et du plan de communication élaborés à cet effet justifie que le 1^{er} atelier de CESP soit organisé au profit les principaux décideurs dans le domaine de la ratification que sont les parlementaires et les cadres des ministères concernés.

L'atelier a réuni :

- Des parlementaires et des points focaux du Bénin, du Burkina Faso, de la Côte d'Ivoire, de la Guinée, du Mali, du Niger, du Sénégal et du Togo;
- Des membres du comité interministériel APA du Bénin et les cadres chargés du traitement des communications dans les ministères respectifs ;

- D'un représentant de l'Initiative pour le renforcement des Capacité pour l'APA en Afrique.
- D'un représentant du Secrétariat de la Convention sur la Diversité Biologique ;
- Des cadres de la Direction Générale des Forêts et des Ressources Naturelles du Bénin.

Au total, une soixantaine de personnes ont pris part à cette rencontre.

L'atelier s'est déroulé du 25 au 26 juillet 2012 sous la coprésidence du Représentant du Secrétariat de la Convention sur la Biodiversité, de son Excellence Monsieur l'Ambassadeur de la République Fédérale d'Allemagne, de son Excellence Monsieur le Ministre de l'Environnement de l'Habitat et de l'Urbanisme, du Deuxième Vice président de l'Assemblée Nationale du Bénin. L'intégralité de ces discours est consultable sur le centre d'échange d'informations du Bénin sur le lien suivant : <http://bj.chm-cbd.net/links/formations-et-ateliers/atelier-de-sensibilisation-des-parlementaires-pour-promouvoir-la-ratification-et/>

A la fin de cette rencontre, les résultats obtenus sont les suivants :

- Une meilleure compréhension des principes fondamentaux de l'APA.
- Une bonne connaissance des obligations des Parties en vertu du Protocole de Nagoya.
- Une revue de l'état des lieux des étapes clé de la mise en œuvre du Protocole au niveau national et international.
- Une ébauche des stratégies et des responsabilités pour une ratification du Protocole.

Les principaux résultats et recommandations marquantes de l'atelier sont à l'annexe 2.





3.1.3- Tenue des séances de CESP avec les structures de recherche, les Enseignants chercheurs, le secteur privé commercial et les ONG spécialisées.

La mise en œuvre du Protocole APA requiert des connaissances, de la motivation et la coopération d'une multitude d'individus, de groupes et d'organisations qui peuvent savoir aussi peu sur l'APA que nous savons sur eux et dont les connaissances, attitudes et perceptions de l'APA peuvent varier fortement – ainsi que leurs rôles dans le processus

L'atelier organisé à leur profit s'inscrit dans le cadre des actions en vue d'informer largement les différentes parties prenantes sur le Protocole en vue de sa mise en œuvre coordonnée au Bénin en temps opportun.

L'objectif général de l'atelier est d'amener les parties prenantes à s'approprier le Protocole de Nagoya sur l'APA et de réfléchir sur le processus multi acteur de sa mise en œuvre.

Il a eu lieu le 16 octobre 2012 à l'hôtel TERRA NOSTRA à Ouidah et a réuni une soixantaine de participants constitués des Chercheurs d' Université et de plusieurs autres institutions de recherche, d'ONG intervenant dans la gestion des ressources biologiques, des tradi praticiens et des têtes couronnées (personnes ressources) et le secteur privé commercial.

Les principaux résultats obtenus suite à l'atelier sont :

- Une meilleure appropriation du Protocole l'APA
- Une bonne connaissance des obligations des Parties en vertu du Protocole de Nagoya

- Une revue et appropriation des différents champs de mise en œuvre du Protocole
- L'identification les opportunités et les défis des parties prenantes en présence par rapport à une politique en matière d'APA au Bénin.

Les données force issues des travaux différents rapports de chacun des groupes de parties prenantes sont présentées à l'annexe 3.



3.1.4- Tenue des séances de CESP avec les communautés à la base

Pendant longtemps, les questions d'accès aux ressources génétiques et de partage juste et équitable des avantages issus de leur exploitation (APA) sont restées en grande partie l'apanage d'experts. Les efforts qui sont engrangés avec l'appui de la Coopération allemande depuis la tenue en 2009 au Bénin du 1^{er} atelier sous régional sur l'APA n'ont impliqué que les acteurs

gouvernementaux de l'Administration, de la Recherche et les ONG.

Au Bénin, les communautés locales, gardiennes des ressources biologiques et dépositaires des connaissances, innovations et pratiques qui incarnent des modes de vie traditionnels présentant un grand intérêt pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique constituent une partie prenante très stratégique non seulement pour la conservation et l'utilisation durable des ressources naturelles mais aussi pour le processus APA.

Malheureusement, elles sont très peu informées des fondements de la Convention sur la Diversité Biologique et l'APA. Pour y remédier, le plan de communication sur l'APA a consacré une série de séances d'information et de sensibilisation au profit de ces communautés.

L'objectif général des ateliers est de renforcer les capacités des détenteurs de connaissances traditionnelles (CT) sur l'opportunité que leur offre l'APA pour la réduction de la pauvreté, l'utilisation durable et l'exploitation conservatoire des ressources biologiques ainsi que le rôle qui leur est dévolu dans la mise en œuvre du protocole.

Conformément à la planification, 14 ateliers ont été organisés dans les localités rurales du pays. 700 détenteurs de CT provenant de différents groupes ethniques ont pris part aux séances.



CESP au niveau des communautés

Information et de sensibilisation de
700 représentants des communautés
à la base





RESULTATS

Au terme des ateliers, les communautés locales ont clairement compris que le Protocole vient combler un vide juridique et que sa mise en œuvre pourrait contribuer à la sécurité et la clarté juridique de la collaboration entre médecines traditionnelle et moderne. Toutefois, ils ont souligné que pour permettre effectivement d'exercer leurs droits et d'exploiter leurs possibilités, ceci sera probablement un projet à long terme nécessitant des efforts soutenus et répétés.

3.2- Composante B: Mise en œuvre du Protocole APA

En 2102, cette composante a regroupé les activités devant permettre au Gouvernement, au Parlement et autres institutions nationales compétentes de décider de la ratification du Protocole.

Cette décision dépend largement du succès de la création d'une dynamique et d'une volonté politique.

3.2.1- Mise en place d'une structure de pilotage du processus de ratification

Au regard de la montagne de tâches quotidiennes et d'absence d'expérience des nouveaux cadres en charge de l'APA, il est apparu nécessaire d'accompagner le Ministère en charge de l'Environnement dans l'élaboration des documents de ratification du Protocole de Nagoya sur l'Accès et le Partage des Avantages issus de l'exploitation des ressources génétiques (APA) adopté à Nagoya le 29/10/2010.

Dans ce cadre, il a été retenu de commun accord avec l'administration forestière de requérir une étude de consultant qui a travaillé en synergie avec l'ONG CeSaReN, le PF APA et CDB et la Direction des Affaires Juridiques (DAJ) du Ministère des Affaires Etrangères pour l'élaboration desdits documents qui doivent permettre d'accompagner et d'appuyer les ministères impliqués dans le processus de ratification afin accélérer le processus.

A cet effet, il a été élaboré :

- une communication conjointe (Ministre des Affaires Etrangères, de l'intégration Africaine, de la Francophonie et des Béninois de l'Extérieur- Ministre de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme) d'adhésion du Bénin au protocole APA.
- Un projet de décret portant transmission à l'Assemblée Nationale, pour autorisation d'adhésion au Protocole APA

- Un projet de loi portant autorisation de ratification du Protocole de Nagoya sur l'APA
- Un projet de loi portant autorisation de l'adhésion de la République du Bénin au Protocole de Nagoya sur l'APA
- Un projet de décret portant ratification de l'adhésion au Protocole de Nagoya sur l'APA

Lettres de transmission officielle des documents administratifs de ratification du Protocole APA au ministère des affaires étrangères et au Parlement.



REPUBLIQUE DU BENIN

FRATERNITE JUSTICE TRAVAIL

MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'HABITAT ET DE L'URBANISME



LE MINISTRE

Cotonou, le 03-10-2012.....

N° 1620/MEHU/SGM/DGERN/SA

A

Monsieur le Ministre des Affaires
Etrangères, de l'Intégration Africaine, de
la Francophonie et des Béninois de
l'Extérieur.

Objet : Ratification par le Bénin du protocole de Nagoya sur l'Accès et le Partage juste et équitable des Avantages issus de l'exploitation des ressources génétiques (APA).

Le Bénin a procédé à la signature en 1992 et à la ratification en 1994 de la Convention sur la Diversité Biologique. A travers cette ratification, le Bénin a donné la preuve aux côtés de la communauté internationale pour : (i) la conservation de la diversité biologique, (ii) l'utilisation durable des éléments constitutifs de la diversité biologique et (iii) le partage juste et équitable des avantages découlant de l'exploitation des ressources génétiques (APA). Ce dernier objectif a été ajouté à la demande des pays en développement, où se trouvent environ 80 % des ressources génétiques mondiales en vue de leur donner le moyen de commercialiser de façon profitable "leurs" ressources génétiques afin de contribuer à la réduction de la pauvreté et de créer une incitation économique pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité.

Un des principaux résultats issus de la dixième conférence est l'adoption du Protocole de Nagoya sur l'Accès et le Partage des Avantages issus de l'exploitation des ressources génétiques. Le Protocole a été ouvert à signature le 2 février 2011.

Le conseil des ministres en sa séance du 05 Février 2011 a recommandé à travers la communication n°089/11 aux Ministres en charge de l'Environnement et des Affaires Etrangères d'effectuer les diligences nécessaires à la ratification du protocole de Nagoya. C'est ainsi que le Bénin a signé le protocole le 28 octobre 2011.

CONFIDENTIEL

REPUBLIQUE DU BENIN

Cotonou, le 11 AOÛT 2012

COMMUNICATION CONJOINTE

A

Son Excellence

Monsieur le Président de la République,

Chef de l'Etat,

Chef du Gouvernement.

(En Conseil des Ministres)

Cotonou

PROJET DE DECRET PORTANT TRANSMISSION A L'ASSEMBLEE NATIONALE, POUR AUTORISATION DE RATIFICATION, DU PROTOCOLE DE NAGOYA SUR L'ACCES ET LE PARTAGE DES AVANTAGES ISSUS DE L'EXPLOITATION DES RESSOURCES GENETIQUES (APA), ADOPTE A LA DIXIEME (10^e) CONFERENCE DES PARTIES A LA CONVENTION SUR LA DIVERSITE BIOLOGIQUE, LE 29 OCTOBRE 2010, A NAGOYA (JAPON).

Le Ministre des Affaires Etrangères, de l'Intégration Africaine, de la Francophonie et des Béninois de l'Extérieur ;

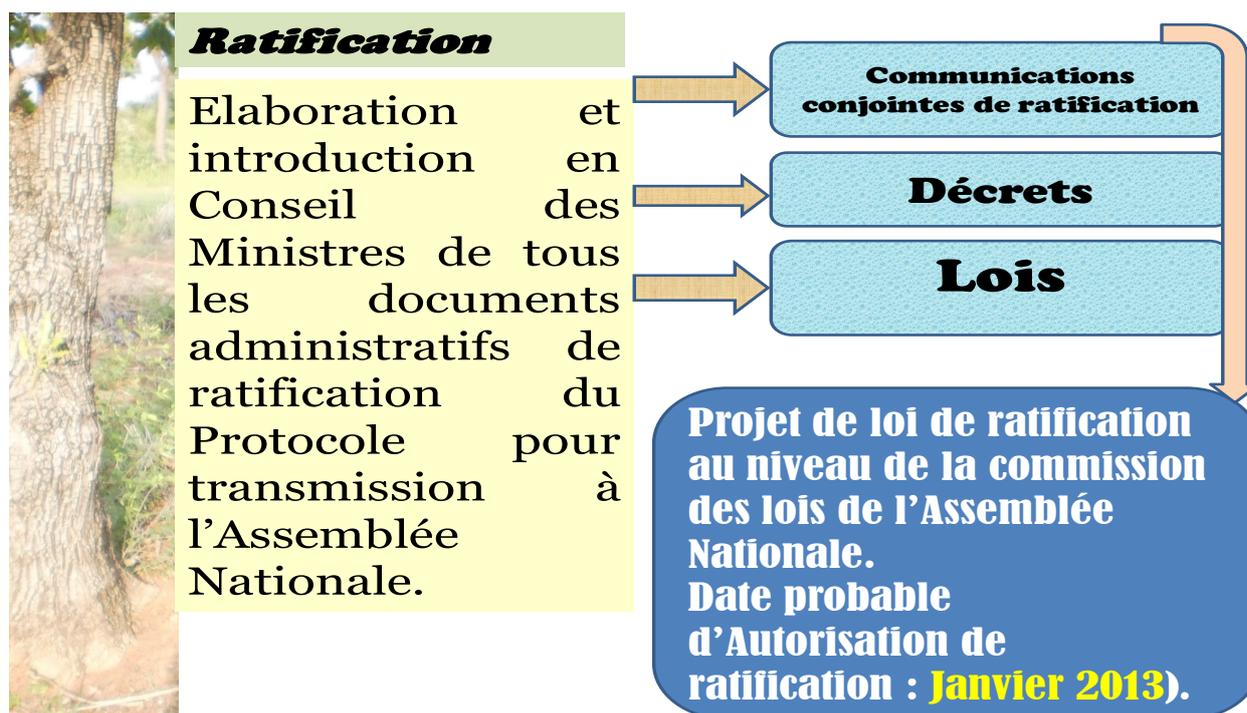
Et

Le Ministre de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme.

MAE/MAEIAFBE/MEHU/DC/SGM/SGAM/DGFRN/DAJ/SP

Le mercredi 5 décembre 2012, le Conseil des Ministres a approuvé la communication conjointe portant projet de décret portant transmission à l'Assemblée nationale, pour autorisation de ratification, du Protocole de Nagoya sur l'Accès et le Partage des Avantages issus de l'exploitation des ressources génétiques (APA), adopte à la dixième (10^e) conférence des Parties à la convention sur la diversité biologique, le 29 octobre 2010, à Nagoya (Japon).

Le projet de loi de ratification se trouve actuellement au niveau de la commission des lois de l'Assemblée Nationale.



3.2.2- Identification et renforcement des capacités des groupes d'acteurs influents pour la ratification du protocole APA

Bien que l'APA ait été une exigence des pays en voie de développement, plus d'un an après son adoption, 8 pays seulement dans le monde l'ont ratifié dont 4 en Afrique.

L'analyse des causes de cette lenteur révèle que le faible engagement des groupes de parties prenantes concernés dans les pays, depuis l'adoption dudit Protocole en est la principale raison. La ratification du Protocole APA requiert en effet de la motivation et la coopération des acteurs gouvernementaux et des parlementaires.

L'objectif général des activités menées dans ce cadre ont permis de :

- Faire en sorte que les Ministères de l'Environnement et des Affaires Etrangères deviennent les champions de la cause. Pour y parvenir, l'ONG CeSaReN a profité de l'enthousiasme général né de la tenue de l'atelier de sensibilisation et d'information des parlementaires du Bénin et de la sous région pour amener les hautes Autorités des 2 ministères à responsabiliser un petit groupe de cadres pour le suivi quotidien du dossier administratif de ratification. Ceci a permis une accélération du dossier de ratification dans les circuits administratifs des Ministères et du Secrétariat Général du Gouvernement. Le résultat de cette synergie d'action est la transmission à l'Assemblée Nationale du décret portant autorisation de ratification du Protocole.
- Impliquer et solliciter l'appui du parlement à travers la mise en place d'un lobby acquis à la cause. Les concertations réalisées à cet effet ont permis de constituer un groupe d'acteurs influents forts de 16 députés et de 6 cadres

parlementaires dont la liste est à l'annexe 4. Ces lobbyistes ont vu leur capacité renforcée par rapport aux informations spécifiques qu'ils doivent connaître sur l'APA pour engendrer /renforcer la volonté politique afin d'assurer la ratification /adhésion du Protocole au sein du Parlement.

3.2.3- Suivi de la ratification et la transmission des instruments de ratification

Il s'agit de toutes les activités d'accompagnement dont la finalité est de faire aboutir la procédure de ratification au niveau du parlement et la transmission des documents de ratification aux Nations Unies.

L'équipe de veille constituée du Directeur Exécutif de l'ONG CeSaReN, des Points focaux APA et CDB et du Chef du service des Affaires juridiques du Ministère des Affaires Etrangères poursuit ce travail de suivi et devra le continuer jusqu'en 2013.

4. DEFIS ET PERSPECTIVES/CONCLUSION



Défis ... Perspectives pour 2013

4.1- Capitalisation des acquis



Capitalisation des acquis

Suivre l'adoption de la loi de ratification du Protocole

Suivre l'intégration de l'APA dans la stratégie nationale de la biodiversité

La définition des mécanismes de participation des parties prenantes et renforcement des capacités.

4.2- Poursuite du processus



Poursuite du processus

Etudes de base:

-Inventaire et l'analyse les dispositions réglementaires et institutionnelles sur l'accès aux ressources biologiques/génétiques et partage des avantages.

-Analyse de cohérence entre le Protocole de Nagoya et les politiques nationales en vigueur.

Elaboration du cadre législatif.

Elaboration et mise en œuvre d'une stratégie nationale APA.

Elaboration d'une stratégie globale de communication

4.3- Remerciements



Remerciements

Accès et
partage des
avantages

L'Initiative de renforcement des capacités pour l'APA

- *Pour le soutien technique et financier à l'ONG CeSaReN et à la mise en œuvre de l'APA au Bénin*
- *Pour son soutien à la formation d'une équipe importante de béninois à l'APA*

giz



Pour les efforts consentis au niveau national pour la mise en œuvre du Protocole de Nagoya
Pour le suivi technique et financier des activités de l'ONG CeSaReN

ET

ProAGRI

5. ANNEXES

ANNEXE 1 : PRINCIPAUX RESULTATS ET RECOMMANDATIONS MARQUANTES DE L'ATELIER

1- Elaboration de la feuille de route en vue de la ratification du Protocole de Nagoya

Dans le but d'assurer la participation active de tous les parlementaires, trois groupes ont été mis en place pour élaborer une feuille de route avec pour mission de définir les activités pour assurer une ratification rapide du Protocole, de définir les stratégies à mettre en œuvre pour renforcer la volonté politique autour de la ratification et la mise en œuvre du protocole. Le premier groupe est composé de la délégation du Togo et du Burkina Faso appuyé par les parlementaires et participants du Bénin ; le second groupe est composé des délégations du Sénégal, du Mali et du Niger puis le troisième groupe est composé des délégations de la Guinée, de la Côte d'Ivoire appuyé par des parlementaires béninois. Les détails des résultats des groupes sont en annexe 2.

Les principales observations faites sur les résultats des groupes de travail sont relatives à l'échéance commune à adopter pour que les pays participants ratifient le Protocole, à la prise en compte du ministère du commerce et celui de la justice parmi les acteurs clés de la feuille de route et à la priorisation des actions visant la ratification par rapport aux procédés opérationnels de mise en œuvre dudit protocole. Le débat mené autour de la question d'échéance a abouti au consensus sur le mois de décembre (dernier délai) pour la transmission aux parlements respectifs de la demande d'autorisation de ratification par le gouvernement et sur le mois de Juin 2013 (dernier délai) pour la ratification du protocole par tous les pays de la sous région.

1.2. Recommandations de l'atelier

Un groupe composé de l'équipe de rapportage et de parlementaires s'est penché sur la formulation des principales recommandations de l'atelier. Les propositions de recommandations ont été ensuite amendées par tous les participants et se présentent comme suit :

A- Recommandations en faveur de la ratification du Protocole

A l'endroit des Gouvernements

- Faire l'état des lieux de l'avancement de la procédure de ratification.
- Œuvrer pour l'inscription à l'ordre du jour de la prochaine réunion des Ministres Africains de l'Environnement prévue à Arusha en Tanzanie au mois de Septembre 2012, la question relative à la ratification du protocole de Nagoya sur l'APA.

- Prendre toutes les dispositions utiles pour l'introduction au parlement de la demande d'autorisation de ratification du Protocole de Nagoya pour au plus tard décembre 2012.
- Prendre les dispositions utiles pour l'implication des institutions sous régionales et régionales (UEMOA, CEDEAO, UA) dans le processus de ratification et de mise en œuvre du Protocole.

A l'endroit des parlements

- Prendre les dispositions pour poursuivre la sensibilisation des députés sur le Protocole de Nagoya.
- Prendre les dispositions pour interpeller les gouvernements pour l'introduction rapide de la demande d'autorisation de ratification.
- Prendre des dispositions pour une étude rapide du dossier d'autorisation de ratification dès son introduction au parlement.
- Prendre les dispositions pour suivre la procédure de finalisation de la ratification (promulgation de la loi et transmission des instruments de ratification) pour au plus tard fin Juin 2013.
- Prendre les dispositions utiles pour l'implication des parlements sous régionaux et régionaux dans le processus de ratification du Protocole.

A l'endroit du Secrétariat de la CDB

- Poursuivre l'appui aux pays notamment aux parlements et autres décideurs pour la sensibilisation en vue de la ratification et de la mise en œuvre du Protocole de Nagoya en s'appuyant au besoin sur des structures moins lourdes à gérer comme les Organisations Non Gouvernementales crédibles accréditées auprès du SCDB comme c'est le cas de l'ONG CeSaReN

A l'endroit des Partenaires Techniques et Financiers

- Poursuivre l'appui aux pays pour la sensibilisation en vue de la ratification et de la mise en œuvre du Protocole de Nagoya en s'appuyant au besoin sur des structures moins lourdes à gérer comme les Organisations Non Gouvernementales crédibles comme c'est le cas du présent atelier.

B- Recommandations d'ordre général

- Prendre sans délai les dispositions administratives, législatives et institutionnelles requises pour la mise en œuvre dans chaque pays du Protocole de Nagoya sur l'APA (autorité nationale compétente, correspondant national, mécanisme d'échanges, législation nationale, etc.).
- Créer des partenariats entre réseaux parlementaires sur l'environnement.

- Elaborer des lignes directrices communautaires pour la mise en œuvre du Protocole.

ANNEXE 2 : Résultat de l'atelier d'information des Enseignants chercheurs, les Responsables des Institution de recherche et de laboratoires, des ONG spécialisées et du secteur privé commercial.

Rapport de session du groupe 1 : Enseignants Chercheurs et Institution de recherche

Président de session : Pr. Phillippe LALEYE

Rapporteur de session : Dr. Gerard GOUWAKINNOU

Point 1 : Examiner dans le secteur d'activités, les opportunités et les défis relatifs à la mise en place d'une politique en matière de l'APA

1.1- Opportunités

1. Existence de compétences scientifiques (Chercheurs, Structures de recherches)
2. Possibilité de mise en place d'un cadre juridique à la faveur des compétences des juristes
3. Important pour les traités sur la sécurité alimentaire
4. Possibilité aux chercheurs d'avoir facilement accès aux ressources génétiques sans toute fois un droit de propriété sur la ressource
5. Le protocole est un outil de négociation de recherche avec les partenaires au développement
6. Donne autorité aux communautés locales ou fournisseurs sur la ressource génétique
7. Peut permettre d'équiper les laboratoires et constructions de nouveaux laboratoires
8. Peut favoriser une meilleure gestion des ressources génétiques
9. Opportunité de formation de nouvelles compétences
10. L'amélioration des échanges d'informations par les détenteurs de savoir endogènes avec le monde scientifique
11. Meilleure pratique de l'utilisation de nos ressources

12. Possibilité de maîtrise de certaines maladies jusque là, non curables

1.2- Défis

1. Nécessité de mettre en place un cadre juridique pour une discussion avec les populations autochtones
2. Le processus de mise en œuvre du protocole n'est pas encore très clair
3. Nécessité de clarification des concepts
4. Nécessité d'un forum des parties prenantes (cadre) pour valider toute décision ou idée de recherche
5. Mise en place d'une base de données par secteur sans accès libre
6. Mise en place d'un code éthique, définir qui sont les utilisateurs et comment ils utilisent et où.
7. Nécessité de ventiler les textes du protocole pour informer tous les acteurs
8. Alphabétisation de la population (encourager la scolarisation)
9. Comment appliquer impartialement le protocole sans interférence des hommes politiques
10. Comment préserver les connaissances
11. Nécessité pour l'Etat de proposer un financement de souveraineté dirigé dans le sens de la caractérisation génétique des ressources biologiques, la création et la préservation d'une base sur nos ressources biologiques

Point 2 : Proposer pour le secteur d'activité, les membres qui pourraient intégrer un comité national APA pour poursuivre la réflexion sur le processus APA au Benin

2.1- Les laboratoires et structures participants

Laboratoire de pharmacognosie et des huiles essentielles

Herbier National

Jardin Botanique et Zoologique Edouard ADJANOHOUN

Laboratoire d'Ecologie Appliquée (FSA /UAC)

Laboratoire d'Entomologie Appliquée (FAST)

Laboratoire de génétique et des biotechnologies (FAST)

Laboratoire de Biologie et de typage moléculaire en Microbiologie (FAST)
Laboratoire d'Hydrobiologie et d'Aquaculture (FSA)
Bioversity international
AfricaRice
Laboratoire des Sciences du Sol et Environnement (INRAB)
Laboratoire de Défense des Culture (INRAB)
Direction de l'Agriculture
Laboratoire de Recherche en Biologie Appliquée (EPAC)
Laboratoire de Physiologie végétale et stress environnementaux (FAST)
Laboratoire de protection des Végétaux (FSA)
Laboratoire de Recherches en Zootechnie et Ressources Halieutiques (INRAB)
IITA
Laboratoire des Sciences du Sol
Laboratoire des Sciences Agroalimentaires (FSA)
Département Environnement (CBRST)

2.2- Personnes proposées pour faire partie du Comité.

Pr. AKOEGNINO Akpovi /Dr. ADOMOU Aristide (Herbier national)
Mr Pierre AGBANI (Jardin Botanique)
Dr. Kayodé SANNI (AfricaRice)
Pr. ALAVO Thierry (Laboratoire D'entomologie appliquée)
Pr. Phillipe LALEYE/Dr. AHOANSOU Simon (LHA/FSA)
Pr. AGBANGLA Clément/ Pr. AHANHANZO Corneille (Laboratoire de Génétique et des Biotechnologies)
Pr. Brice A. SINSIN/ Dr. TEKA Oscar (Laboratoire d'Ecologie Appliquée)
Dr Souleymane NOUROU (mycologue, FA/ UNIPAR)
Dr. GANDONOU Christophe (Laboratoire de Physiologie Végétale et Stress Environnementaux)
Pr. BABAMOUSA Lamine (Laboratoire de Biologie et de typage moléculaire en Microbiologie FAST)
Pr. Guy MENSAH Apollinaire/ Dr HOUEDJISSIN Richard (INRAB)
Pr. GBENOU Joachim D. (Laboratoire de pharmacognosie et des huiles essentielles)
Dr. VODOUHE Raymond (Bioversity International)

Dr. GNACADJA Leopold (FAST/UAC)

Me. KOCOUCHEWETOUN Louis (Juriste CBRST)

Pr. LOKO Frederic/ Pr. DOSSEVI Lordson

Rapport de session du groupe : GROUPE des ONGs

Les Défis

- Sensibiliser toutes les communautés à la base (populations, ONGs, autorités locales) sur l'existence de l'APA
- Identifier tous les canaux possibles pouvant permettre de porter l'information
- Mettre en place une coordination des ONGs pour le suivi de l'APA
- Sécuriser le savoir endogène des populations à la base
- Mettre en place un mécanisme qui permet le retour des acquis vers la population locale

Les buts d'utilisations des CT doivent être clairement définis (commerciale et non commerciale)

Opportunités

- Meilleure gestion des connaissances traditionnelles
- Etablir une relation de confiance entre les différents acteurs
- Donner une plus-value aux détenteurs des connaissances endogènes
- Pérenniser les ressources génétiques
- Pérenniser la connaissance traditionnelle
- Développement des recherches scientifiques en pharmacopée traditionnelle

Membres proposés

- ANASAD-ONG : Edmond S. **OUINSOU** anasadong@yahoo.fr
- CREDI-ONG: Georges C. **HEDEGBETAN** ghedegbetan@yahoo.fr

- ECO-BENIN ONG: Cadnel TOUNDOH tcadnel@yahoo.fr
- CEIBA-ONG: Sylvestre **DJAGOUN** dchabi@gmail.com
- Nature Tropicale: Luc **KOUNOUHO**
- GRAMA ONG : Prof. Karim Dramane/Agbani Pierre
(pierreagbani@gmail.com)
- IDECOD ONG : Dr. Gérard Gouwakinnou (gougerano@gmail.com)

Rapport de session du groupe 3 : Tradi praticiens, les Têtes couronnées et les représentants des Entreprises

Groupe 3 : Tradithérapeutes- têtes couronnées

Nom et Prénoms	Fonction	Contact
Daah Alligbonon	Tête couronnée	97 27 61 38
DOSSOU-YOVO Brice	Tradithérapeute	97 33 95 51
YESSOUFOU Adidjatou	Phytothérapeute	66 78 19 87
COFFI Lucien	Dr biothérapeute	95 96 37 40 / 95 40 79 10
DAH Gahou	Président PMT ATL	95 06 90 97
ADE Calixte	Président ANAPRAMETRAB	95 19 22 22
DEKA Bernice	Représentante de SALAVI GABRIEL	97 88 71 94
DAKO Ismène	Représentante de SALAVI GABRIEL	98 88 71 94
BALOITCHA Alice	Attachée de Recherche PNPMT	95 84 50 16
GODJO Léon	Ingénieur forestier à la retraite	90 02 47 61

Père JAHELIEJAH	Personne ressource/ Agroecologiste	97 16 96 93
AVOCAN Armand	Spirituel/ Tradithérapeute	97 08 51 27/ 94 04 48 16
AGBIKOSSI Emmanuel	Pr PMT MONO	95 71 02 56
Saïbou SOUFYANOU	Tradi praticien	95 40 09 83
GANGNIAHOSSOU Eric	DC API-BENIN	95 42 62 54

Travaux de groupe composé des:

- Tradithérapeute
- Têtes couronnées

Président

Dah Aligbonon

Rapporteur

DOSSOU- YOVO Brice

Au cours de la plénière, le président a voulu qu'un tour de table soit fait pour expliquer le travail à faire

Travail à faire : n°1

Examen dans le secteur d'activité des opportunités et les défis relatifs à la mise en place d'une politique en matière d'APA.

Au titre de ce TAF le groupe a retenu de commun accord les différents opportunités et défis suivants.

OPPORTUNITES	DEFIS
<ul style="list-style-type: none"> * Richesse énorme en connaissances endogène *Disponibilité de la biodiversité *Richesse touristique *Renaissance de l'Afrique 	<ul style="list-style-type: none"> * Généraliser la mise en place des jardins botaniques dans tous les arrondissements *Créer des laboratoires adaptés à nos réalités pour la fabrication des MTA * Subventionner les promoteurs nationaux * Organiser notre faune et flore ainsi que les acteurs

<p>*Disponibilité des PMT</p> <p>*Collaboration entre les deux ordres de médecine</p> <p>*Disponibilité des terres</p>	<ul style="list-style-type: none"> * Changement d'idéologie en mettant l'intérêt endogène en avant *Appui franc et sincère aux PMT * Mise en place d'un observatoire scientifique à l'écoute des PMT dans le but de stimuler la créativité. * Surveillance de l'environnement des essences * Mise en place d'un centre de formation anatomique et physiologique
	<ul style="list-style-type: none"> * Incitation des jeunes par les têtes couronnées à aller à la terre * Instauration d'un cadre de déontologie *recensement des herboristes *Organisation des séances d'information, d'éducation et de sensibilisation à la base * Spécialisation des PMT * Sauvegarde des espèces en voie de disparition *Alphabétisation des PMT * Organisation des PMT * Prise de conscience des PMT * Renforcement de la collaboration entre les deux ordres de médecine *Conservation des connaissances *Définir de commun accord avec les acteurs, le cadre juridique approprié. * Volonté politique et le patriotisme *Allègement des critères de protection intellectuelle *Prise en compte des MTA dans les hôpitaux et

	<p>officines</p> <ul style="list-style-type: none"> * Développer une politique de promotion des savoirs endogènes * Adopter l'apprentissage des connaissances endogènes dans nos universités *Mettre les connaissances scientifiques aux services des cultures endogènes *Mise a disposition d'un laboratoire de toxicologie par département pour les PMT * Autonomisation des PMT * Création des hôpitaux départementaux traditionnels
--	---

Au titre du TAF2 les différents membres ont été proposés par secteur pour intégrer le comité National APA pour poursuivre la réflexion sur le processus APA au Bénin

Secteur Médecine endogène PMT

- 1-ADE Calixte
- 2- YESSOUFOU ADIDJATOU
- 3- SOUFIANOU Saïbou

Secteur tête couronnées

- 1- Dah Aligbonon
- 2- Dah GAHOU

Secteur Personne Ressources

- 1-AVOCAN Armand
- 2-AGBIKOSSI Emmanuel
- 3-API BENIN (GANGNIAHOSSOU ERIC)
- 4-ONG ADETS PD(DOSSOU-YOVO Brice)
- 5-PNPMT

ANNEXE 3 : LISTE DES PARLEMENTAIRES POUR LA RATIFICATION RAPIDE DU PROTOCOLE DE NAGOYA SUR L'APA

DEPUTES

- 1- ADAM BAGRI Moumouni
- 2- BANGANA Gilbert
- 3- BIO KANSI Raoul
- 4- BIOKOU Firmin
- 5- DEBOUROU Djibril
- 6- FAGNON K. Nicaise
- 7- GBENAMETO Jonas
- 8- HOUNDETE Eric
- 9- KAKPO ZANNOU Barthélémy
- 10- SOULE Sabi Moussa : **(Président)**
- 11- TAKPARA Daouda
- 12- TOSSOU Emile
- 13- EL HADJ ISSA Azizou
- 14- YEHOUE TOME Boniface **(Vice Président de l'Assemblée)**
- 15- YOROU Gaston
- 16- AKOFODJI Grégoire

CADRES ET ASSISTANTS DES PARLEMENTAIRES

- 1- BOTON Barthélémy (Chef Service des relations interparlementaires)
- 2- AGNIDOZAN Dieudonné Kenneth (Chef Service Adjoint des relations interparlementaires)
- 3- DAZAN Florentin (Assistant de la Commission Plan et environnement)
- 4- FANDE Jean (Assistant en environnement)
- 5- BIO BONI Nicolas Conseiller Technique en environnement
- 6- ACAPO Fulbert (Cadre Direction des Services Législatifs)